

Harmonisation du trafic des paiements en Suisse

La Suisse adopte la norme ISO 20022



La place financière suisse adopte la nouvelle norme ISO 20022 pour le trafic des paiements. Dans ce cadre, les différents formats et procédures des banques et de PostFinance sont progressivement harmonisés et les bases des processus de digitalisation sont ainsi mises en place.

Les avantages de l'harmonisation

Diminution du nombre de procédures existantes

Avec ISO 20022, une norme unique sera désormais utilisée tant en Suisse que dans la zone euro. Par ailleurs, la QR-facture remplacera la multitude de bulletins de versements suisses, ce qui réduira considérablement la charge administrative.

Augmentation du degré d'automatisation de vos procédures de comptabilité

La nouvelle référence end-to-end, qui sera fournie avec chaque paiement, et le code QR du nouveau bulletin de versement, qui contient tous les détails du paiement, réduisent la charge de travail impliquée dans le traitement des paiements et augmentent l'efficacité.

Accélération de la disponibilité des fonds et baisse des coûts

Chaque compte suisse se voit attribuer un numéro de compte unique au format IBAN, ce qui permettra d'éviter les erreurs de saisie, de réduire les demandes de précisions ou les rejets de la part des banques et d'augmenter la rapidité de traitement.

Application des exigences réglementaires

Seule la norme ISO 20022 permettra d'appliquer pleinement la loi sur le blanchiment d'argent ainsi que toutes les mesures de lutte contre le financement du terrorisme.

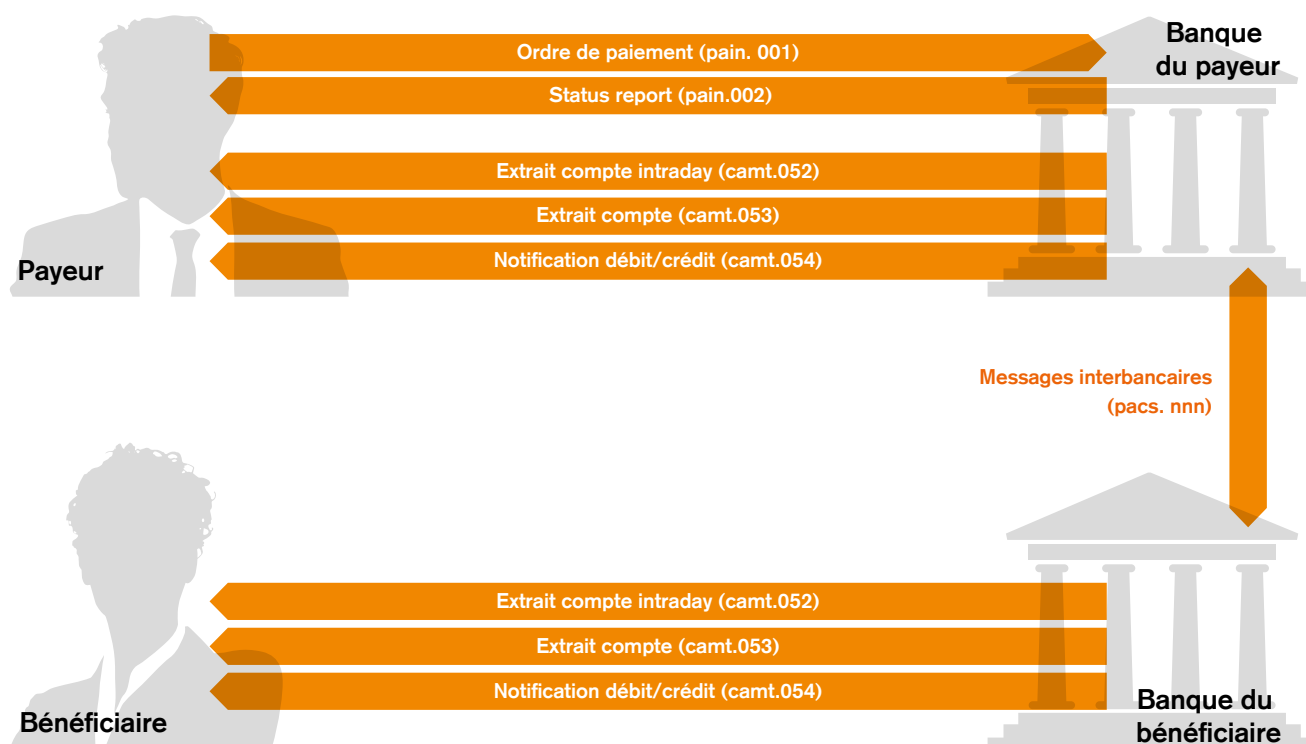
Les produits et procédures suivants sont concernés par l'harmonisation

Les changements vous concernent à la fois comme bénéficiaire et comme débiteur. Le tableau suivant présente les principaux changements.

	Virements	Relevés de compte/ avis d'écriture	Bulletin de versement
Changements	Virements désormais au format ISO 20022	Relevés bancaires et avis désormais au format ISO 20022	La QR-facture remplace tous les bulletins de versement actuels
Formats	Jusqu'à présent: DTA Désormais: pain.001	Jusqu'à présent: MT940/MT942/MT900/MT910, fichier V11 Désormais: camt.052/camt.053/camt.054 BESR, camt.054 QR	Jusqu'à présent: bulletins de versement (BVRB/BVR) Désormais: QR-facture
Abandon de l'ancien format	30 juin 2018		
Comment s'y préparer?	<ul style="list-style-type: none"> Avec un logiciel standard: contactez l'éditeur de votre logiciel financier afin d'obtenir une mise à jour et installez celle-ci le plus rapidement possible. Avec un logiciel financier «sur mesure»: contactez votre service informatique pour qu'il apporte les modifications nécessaires à votre logiciel. Testez ces modifications sur notre plate-forme de test ISO 20022. Vérifiez l'actualité de vos données de base: remplacez les numéros de compte de la banque par l'IBAN. Pour les paiements à l'étranger, le BIC (code SWIFT) peut également être nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurez-vous que vous pouvez traiter les messages camt.054 QR au plus tard au moment de l'introduction de la QR-facture. La conversion des formats actuels au format camt.05x n'est pas obligatoire. Profitez toutefois de l'opportunité de l'harmonisation et vérifiez si vos processus de comptabilité peuvent être automatisés. 	<ul style="list-style-type: none"> Fixez la date du passage à la QR-facture et gérez votre stock de bulletins de versement en fonction de cette planification. Planifiez avec votre partenaire logiciel la saisie et le traitement des QR-factures. Les premières QR-factures doivent pouvoir être utilisées à compter du 30 juin 2020.

Aperçu des différents messages ISO 20022

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des différents messages de la norme ISO 20022 ainsi que des parties entre lesquelles ils seront échangés.



BVRB	B ulletin de V ersement avec numéro de R éférence B ancaire – bulletin de versement orange suisse utilisé actuellement.
BIC	B usiness Identifier C ode (également appelé code SWIFT) – identification internationale précise des établissements financiers et des sociétés liées à SWIFT, gérée par SWIFT.
camt	C ash M anagement – format de message de la norme ISO 20022 pour le reporting entre la banque et le client, p. ex. pour la transmission des relevés de compte.
IBAN	I nternational B ank A ccount N umber – identification internationale des comptes bancaires.
ISO 20022	I nternational O rganization for S tandardization – norme publiée par le Comité international de normalisation (ISO) concernant la structure des messages financiers.
MT	M essages M essage- T ype – norme publiée par SWIFT concernant la structure des messages financiers.
pacs	P ayments C learing and S ettlement – format de message de la norme ISO 20022 pour le trafic des paiements interbancaire.
pain	P ayment I nitiation – format de message de la norme ISO 20022 pour la transmission d'ordres de paiement.
SWIFT	S ociety for W orldwide I nterbank F inancial T elecommunication – réseau par lequel presque toutes les banques du monde échangent des informations sur les transactions financières.

Abonnez-vous sans plus attendre à notre newsletter sur notre site Internet et nous vous enverrons régulièrement des informations sur l'harmonisation dans le trafic des paiements.

Nous sommes à vos côtés en tant que banque des entrepreneurs

Nos spécialistes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire portant sur l'harmonisation du trafic des paiements.

Numéro gratuit 0800 80 87 50*

* Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les communications téléphoniques peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires ainsi que le calendrier détaillé sur: **credit-suisse.com/migrationtp**

Pour de plus amples informations, veuillez consulter:

paymentstandards.ch

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Copyright © 2018 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.